



Division des Papiers pour publications
Usine de Brompton

Le 18 août 2004

Projet de cogénération à la biomasse à Brompton

Madame, monsieur,

Comme vous le savez sans doute, le projet de la société Kruger de construire une unité de cogénération productrice d'énergie verte, à partir de biomasse, a été retenu par Hydro-Québec au mois de décembre dernier dans le cadre d'un appel d'offres.

Il s'agit d'un projet qui nécessitera des investissements de plus de 80 millions \$. Il sera réalisé en deux volets dont le premier consiste à installer une chaudière pour brûler les boues de papetière, des écorces et autres résidus du bois. Le second volet prévoit l'ajout d'une turbine à vapeur fonctionnant en aval de la chaudière afin de produire de l'électricité et de fournir toute la vapeur nécessaire au fonctionnement de l'usine.

À cet égard, nous désirons vous informer que nous tiendrons une soirée d'information publique, le 1^{er} septembre prochain, de 19 h 00 à 20 h 30, au Centre récréatif de Brompton, en face de l'usine Kruger à l'adresse suivante : 207 chemin Windsor Brompton.

Lors de cette rencontre, nous serons heureux de vous informer des résultats de l'étude d'impact qui a été soumise au ministère de l'Environnement du Québec. Les résultats de cette étude sont très positifs. Ils démontrent notamment que le projet permettra une réduction des gaz à effet de serre de 83 000 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (CO₂) par année, ce qui équivaut à retirer près de 18 000 voitures des routes du Québec. De plus, ce projet d'énergie verte ne comporte que de faibles impacts négatifs potentiels.

Si vous ne pouvez vous rendre à cette rencontre d'information et désirez obtenir un résumé du projet, vous pouvez communiquer avec nous en vous adressant à M. Daniel Giguère, au numéro de téléphone suivant : (819) 846-2721 # 291

En espérant vous rencontrer le 1^{er} septembre prochain, je vous prie d'agréer madame, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Denis Lafrenière
Directeur général
Usine de Brompton